

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 MARS 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEL20120329_4: Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2012

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 44

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 9

L'an 2012, le jeudi 29 mars, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 16 mars 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANTEENKISTE, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima-Samia MENDOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absent(s) donnant pouvoir : 9

M. Serge HAZIZA a donné pouvoir à M. Emmanuel CUFFINI, M. Bruno SAUNIER a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, M. Manuel MARTINEZ a donné pouvoir à M. Daniel CHAIZE, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à M. François MIRANDA, M. Stéphane GAILLARD a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, Mme Sophie GUZZELLI a donné pouvoir à Mme Nathalie SAYAC, Mme Murielle BENSID a donné pouvoir à M. Jean-Jacques SEREY, M. Frédéric MOLOSSI a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Dominique ATTIA.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. PETITJEAN Patrick, M. RABHI Nabil, M. SEREY Jean-Jacques ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

DEL20120329_4 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le budget primitif de l'année 2012,

Vu le Code général des Impôts,

Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980,

Sur proposition de Madame la Maire, Dominique VOYNET, après réception du mail de la Direction Départementale des Finances Publiques du 15 mars 2012

Vu l'avis de la Commission municipale thématique permanente en date du 19 mars 2012

Après en avoir délibéré

A la majorité par,

30 voix pour

23 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité pour l'année 2012 ci-après :

Taxe d'habitation	17,81 %
Taxe sur le foncier bâti	22,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,15 %

La Maire,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme au registre,
Pour la Maire et par délégation,
la Directrice de la direction de l'administration générale



Marianne FONTAN